GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

Concertation nationale sur l'énergie et le climat

CAHIER D'ACTEUR

N° 281

Créée en 2010, Équilibre des Énergies (EdEn) est présidée par Brice Lalonde, ancien ministre. Elle fédère les acteurs du monde de l'énergie, du bâtiment et de la mobilité pour travailler ensemble à la décarbonation de l'économie.
La liste des membres d'Équilibre des Énergies est disponible sous ce lien.

Contact :
Gilles Rogers-Boutbien,
Secrétaire général
g.rogers@equilibredesenergies.org

Le point de vue d'Équilibre des Énergies (EdEn) sur les documents de planification énergie climat soumis à la concertation

EN BREF

Les projets de PPE 3 et de SNBC 3 doivent acter la priorité accordée à la décarbonation dans le cadre d'une politique énergie-climat économiquement efficace et contribuant à renforcer la souveraineté énergétique.
Équilibre des Énergies (EdEn) recommande l'élaboration d'un plan d'électrification de l'économie, sans préjudice du soutien au développement de la chaleur renouvelable, des nouveaux carburants et de la gestion industrielle du carbone. Une gestion ménagère et ciblée des ressources en biomasse lui semble incontournable.

Pour une économie décarbonée, efficace et sobre

Primauté à la décarbonation

La PPE 3 propose comme principe n°1 la réduction de la consommation d'énergie finale. La France s'aligne en cela sur la doctrine défendue par la Commission européenne. Mais l'urgence climatique impose que le fondement de la politique énergétique soit en premier lieu la réduction des émissions de gaz à effet de serre – objectif premier du L100-1A du code l'énergie. Cette décarbonation a pris du retard et l'économie est encore dépendante à près de 60 % des énergies fossiles.

La réduction des consommations ne devrait être considérée que comme l'un des moyens de réduire les émissions. Encore faudrait-il mieux parler d'efficacité énergétique afin de ne pas entraver les nouvelles activités industrielles (centres de données, batteries ou raffineries de lithium), qui vont nécessiter beaucoup d'électricité décarbonée. Dans les logements, la primauté donnée au principe européen « *energy efficiency first* » conduit à fixer des objectifs onéreux de rénovation. Les 600 000 rénovations d'ampleur/an d'ici 2030 se révèleront probablement, faute de ressources suffisantes, inatteignables. Dans le même temps, on laisse au second plan le développement des pompes à chaleur qui cochent toutes les cases de la transition énergétique.

Veiller à l'efficacité économique

Le recours aux renouvelables est l'autre pilier de la politique européenne repris dans la PPE 3. Comme pour les économies d'énergie, les résultats ne sont pas au niveau espérés. Pourtant, les avantages consentis aux énergies électriques renouvelables vont continuer à obérer les finances publiques pendant de nombreuses années. La PPE 3 évoque une charge des coûts de soutien, liés aux opérations antérieures à la PPE 3, allant dans une fourchette de 37 à 105 Mrd €. Dans une période budgétaire difficile, il ne faut plus charger la barque. La place des énergies renouvelables électriques sont à présent matures, il n'y a plus lieu de les considérer comme « nouvelles », il faut les repositionner dans le cadre du fonctionnement normal de l'économie, rémunérer les kWh produits à leur valeur réelle et soutenir les investissements par d'autres voies que les incitations financières, en simplifiant les procédures et en favorisant les solutions pilotables comme la géothermie et l'hydraulique.

Les prévisions de développement des moyens de production d'électricité d'origine solaire ou éolienne sont probablement excessifs.

De même, la PPE propose des objectifs de 6,5 GW d'électrolyseurs installés en France en 2030 – sans que l'on en connaisse les usages associés – et de 44 TWh de biométhane injectés dans le réseau en 2030 et même de 79 TWh en 2035. Ces objectifs semblent très ambitieux et de nature à entrainer des charges budgétaires élevées Le PLF25 prévoit un soutien au biométhane injecté de 100 €/MWh. Les perspectives de progrès technique sur cette filière sont limitées. Les objectifs avancés peuvent donc se traduire, de façon récurrente, par des charges budgétaires additionnelles de plusieurs milliards d'euros par an pendant 20 ans.

A contrario, les possibilités de développer les actions d'efficacité énergétique rentables ne sont pas épuisées. Le cas des pompes à chaleur a été évoqué. Il conviendrait d'encourager la massification des systèmes de gestion de l'énergie, en particulier les systèmes d'automatisation et de contrôle des bâtiments (BACS).

Renforcer la souveraineté énergétique

La PPE 3 prévoit une réduction par rapport à 2012 de la consommation d'énergies fossiles primaire de 53 % en 2030 et de 65 % en 2035. Ces chiffres doivent être soutenus. Malheureusement le projet de décret ne retient que des objectifs de -45 % et – 60 %. Cet écart important devra être expliqué.

Par ailleurs, le recours à des filières décarbonées ne doit pas se traduire par la création de nouvelles dépendances, notamment pour l'hydrogène et les nouveaux carburants de synthèse. Dans le même temps, il faut consolider les industries où la France est un acteur historique comme le nucléaire ou les réseaux électriques.

Compléter la PPE par un plan d'électrification

L'électrification est le moyen le plus efficace pour décarboner l'économie tout en améliorant l'efficacité énergétique (pompes à chaleur, véhicules électriques, pilotage, etc.). La PPE 3 vise une part de l'électricité dans la consommation finale dépassant 50 %. Mais cette nouvelle électrification n'a pas commencé et la part de l'électricité dans la consommation finale stagne aux environs de 27 %.

Pourtant l'électricité est disponible et il serait plus avisé d'en tirer parti plutôt que de l'exporter.

Cette situation appelle donc un plan d'action qui devrait venir compléter la PPE 3, avec :

- des mesures de nature à stimuler la migration vers les solutions électriques :

- incitations financières à la mutation vers des procédés industriels électriques (pompes à chaleur haute température, compression mécanique de vapeur, fours électriques, etc.) ;
- accélération de la mutation vers la mobilité électrique, y compris dans les poids lourds, sans préjudice du rôle que pourra jouer le bioGNV. Les infrastructures de recharge sur les autoroutes sont un point clé. Un soutien public, estimé à 5 Mrd€ d'ici à 2030, est essentiel, compte-tenu du manque de rentabilité des investissements (pointe estivale pour les véhicules légers et amorçage pour les poids lourds).
- levée des obstacles réglementaires à l'usage de l'électricité dans les logements (**la PPE 2 avait ramené le coefficient de conversion de l'énergie primaire de 2,58 à 2,3, la PPE 3 devrait le ramener à 1,9 suivant en cela les préconisations retenues au niveau européen**). Dans le même temps, introduire dans le décret tertiaire un critère carbone est à considérer.
- alignement de la fiscalité des énergies sur les objectifs de décarbonation.

- des programmes d'adaptation et développement des réseaux de transport et de distribution tels qu'identifiés par RTE et Enedis ;
- **une confirmation du lancement des six nouveaux réacteurs EPR2 suivis des huit également envisagés aujourd'hui. Les incertitudes sur la croissance des consommations d'électricité ne doivent pas servir à justifier la procrastination et le lancement des nouveaux réacteurs ne doit surtout pas être la variable d'ajustement.** Nous bénéficions aujourd'hui des investissements réalisés il y a 40 ans.

Développer la chaleur renouvelable

La PPE 3 réserve une place importante à la chaleur aérothermique captée par pompes à chaleur. Les quantités récupérées pourraient ainsi passer de 41 TWh en 2022 à 77 voire 101 TWh en 2030. EdEn confirme son souhait de voir retenu un objectif plus ambitieux de 10 millions de logements chauffés par pompes à chaleur en 2030 avec une perspective de 60 % des logements équipés en 2050. Elle estime que les solutions de PAC air/air devraient être davantage prises en considération et soutenues. Dans le collectif, des solutions existent : elles doivent continuer à être développées sans exclure les solutions hybrides lorsque la configuration des lieux l'y conduit.

La géothermie est à promouvoir qui s'agisse de géothermie profonde ou de surface associée, le cas échéant, à des pompes à chaleur et à un stockage inter-saisonnier.

EdEn appelle l'attention sur l'ampleur à donner au développement des réseaux de chaleur. La géothermie, les chaleurs de récupération et la valorisation des déchets sont clairement des solutions à promouvoir, souvent de façon coordonnée. L'utilisation de la biomasse comme combustible doit se faire avec circonspection car celle-ci doit être par principe réservée à des usages plus valorisants.

Les nouveaux carburants

La décarbonation des secteurs aériens et maritime ainsi que celle des engins agricoles et de chantiers reste un problème difficile. Ces questions sont abordées de façon marginale. Les règlements ReFuelEU Aviation et FuelEU maritime fixent un cadre pour le développement des biocarburants et des carburants de synthèse mais il n'existe pas aujourd'hui de plan industriel .

L'autonomie est probablement hors d'atteinte mais un plan de développement doit être arrêté avec des objectifs compatibles avec les intrants pouvant être mobilisés. Les ressources en électricité nécessaires doivent être prises en compte dans la planification des moyens de production et les ressources en biomasse doivent faire l'objet d'une priorisation en direction des usages où elle est indispensable. La récupération du carbone, industriel puis biogénique, devra être encouragée.

Priorisation des usages de la biomasse

La limitation des ressources en biomasse, associée à une réévaluation des puits de carbone, est l'un des éléments les plus contraignants. La biomasse est une ressource rare : ce sont des molécules carbonées mais intrinsèquement porteuses d'un crédit carbone. Se contenter de les brûler dans une chaudière, pour alimenter des réseaux de chaleur ou au travers du biométhane, ne peut pas être considéré comme une utilisation vertueuse. Elle ne peut être admise que lorsque les circonstances locales le justifient. EdEn invite les pouvoirs publics à se montrer plus sélectifs dans les usages de la biomasse à encourager.

Gestion industrielle du carbone

Le captage et le stockage du carbone (CCS) et a fortiori le captage et l'utilisation du carbone (CCU) étaient considérés dans la SNBC 2 comme des techniques à n'envisager qu'en dernier recours. Dans la SNBC 3, le CCS devient l'une des composantes de la politique de décarbonation de l'industrie. A 2050, le déploiement du CCS et du CCU pourrait permettre de récupérer de 31,4 à 57,9 millions de tonne de CO_2.

Il y a encore des incertitudes sur le développement de ces techniques qui ont progressé en termes de maturité technologique mais sont encore éloignées de l'équilibre économique sur la base des prix actuels du CO_2 (65 €/t). La prochaine période quinquennale ne les verra sans doute pas se développer à grande échelle le CCS et le CCU mais devrait être mise à profit pour maîtriser les filières et se tenir prêt à un développement industriel à partir de l'année 2030, si le prix du carbone reprend son orientation à la hausse.

Le financement : les CEE, un outil clé

EdEn appelle à statuer sur un niveau d'obligation pour la sixième période des certificats d'économies d'énergie (CEE) compris entre 825 et 1 250 TWhcumac/an. Un tel objectif sera porté par de nouveaux gisements, en premier lieu dans les transports et l'industrie et la levée des obstacles à l'électrification. La création de fiches d'opération standardisées à l'attention des flottes professionnelles, est une priorité.

EdEn appelle à modérer l'inclusion d'objectifs programmatiques législatifs ou réglementaires afin de ne pas bloquer la possibilité de soutien via les CEE.

La confiance dans le dispositif est également un point clé. Les pouvoirs publics pourraient sanctionner plus sévèrement les fraudes, sans ralentir le processus de versement des subventions.

Conclusion

Les projets de PPE 3 et de SNBC 3 doivent acter la priorité donnée à la décarbonation tout en veillant à ce que cette politique soit en phase avec l'efficacité économique et le renforcement de la souveraineté énergétique.

Équilibre des Énergies préconise un plan l'électrification de l'économie, sans préjudice du soutien à la chaleur renouvelable, au développement des nouveaux carburants et de la gestion industrielle du carbone.

Vous pouvez retrouver, sous ce lien, les « 34 recommandations d'EdEn pour une France décarbonée, efficace et sobre ».